

**Intervention de Pierre Héritier**  
**au colloque à la mémoire de Paul Bouchet,**

**11 octobre 2024 au CESE**

Je suis très honoré de contribuer à cet hommage dans le cadre de ce colloque et je remercie l'institut Paul Bouchet de m'avoir invité.

Avec Paul nos routes se sont croisées et nous aurions pu ne jamais nous rencontrer : En effet Il est né à St Etienne et il s'est établi à Lyon. J'ai fait le chemin inverse ! J'ai quitté ma petite patrie des Monts du Lyonnais et j'ai chuté à St Etienne.

C'est d'ailleurs dans les Monts du Lyonnais que j'ai entendu pour la première fois prononcer son nom. Je participais à une réunion des amis de Témoignage Chrétien et nous parlions de la guerre d'Algérie. Nous défendions bien sûr les droits à l'indépendance des peuples d'Outre-Mer. Déjà Paul était une référence dans ce domaine.

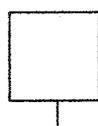
En fait Paul incarnait à la fois l'engagement militant, l'avocat défenseur des droits des travailleurs, le compagnon, l'ami des syndicalistes. Militant il l'avait été dès la première heure par son engagement précoce dans la Résistance, puis comme cofondateur du syndicalisme étudiant. Dans sa vision progressiste du droit, il soulignait l'importance des acteurs, de ceux qui représentent le monde du travail, les couches populaires et les plus démunis. Il déplorait les divisions et parfois les déchirements qui affaiblissaient le combat syndical. C'est sans doute cette vision qui nous a rapprochés à cette époque. J'étais encore à la CFTC car nous étions, je crois, en 1963. Cette année-là, j'ai connu le militant avant de connaître l'avocat. A l'occasion de l'inauguration de Goutelas qui était à la fois un projet de réhabilitation d'un château Renaissance et un outil pour favoriser les échanges et les rapprochements. La CFDT de la Loire



m'avait désigné pour participer à l'évènement. J'étais sidéré de voir l'engagement de ces avocats, professeurs de médecine, et autres intellectuels ...J'étais aussi sidéré par l'état de délabrement du chef d'œuvre mais j'étais sceptique sur les capacités de cette force de travail à sauver ce patrimoine en péril. Je pensais alors qu'un bon avocat ne fait pas forcément un bon maçon... Mais j'étais séduit par le projet immatériel qui se dissimulait derrière les travaux de maçonnerie. Un projet tout aussi utopique qui m'avait emballé. Pour Paul, il s'agissait de faire se rencontrer des syndicalistes ouvriers et paysans. Déjà il n'était pas simple de faire échanger CGT, FO et CFTC (future CFDT). C'était aussi l'époque où le monde paysan se fracturait. Pourtant nous allons reprendre ces rencontres dans la Bourse du Travail de St Etienne. En 1968, le château de Goutelas accueillera des échanges ouvriers/paysans, grandement facilités par la création des Paysans Travailleurs par Bernard Lambert etc. Et ensuite par la création de la Confédération Paysanne.

Réussir l'amalgame, c'était sa formule, sa vision stratégique : permettre aux ouvriers, aux paysans, aux couches populaires, d'échanger, de se parler, de comparer leur statut social et leurs problèmes. Cela devaient permettre ou pouvaient permettre de comprendre les raisons d'agir ensemble contre l'arbitraire, les inégalités, et le système qui les produit. Ce n'était pas, pour lui un simple badigeon mais une alchimie capable de produire un rapport de force durable pour un vrai changement de société. L'association de Goutelas était un outil pour favoriser ce dialogue entre les travailleurs de la ville, les paysans, les intellectuels et les cadres.

C'est dans le même esprit qu'il s'est investi dans la création et la réussite de l'Institut du Travail, rattaché à l'université de Lyon, le Centre d'Education Ouvrière. En effet la gestion des relations intersyndicales



n'était pas simple au lendemain de mai 1968. Les rapports avec l'Université et avec certains universitaires pas simples non plus. Paul a beaucoup investi pour que des solutions soient trouvées avec les gens de bonne volonté et l'équipe qui faisait tourner le Centre.

Il se trouve que la CFDT de la Région partageait largement la vision de Paul Bouchet. C'est donc tout naturellement que nous l'avons sollicité comme avocat. Il est devenu l'avocat des grandes causes et l'avocat de référence lorsqu'il s'agissait de peaufiner notre stratégie judiciaire.

Je me souviens de réunions régionales où tous les départements étaient représentés comme d'ailleurs les avocats qui travaillaient avec nos équipes et bien sûr les membres du cabinet, en particulier Marie Franceschini. Les responsables du secteur juridique confédéral étaient là bien sûr : Jean Paul Murcier et Francis Naudé. C'était un régal d'entendre ces échanges, la finesse de l'argumentation, et la force de leurs convictions. Je pense qu'ils appréciaient aussi ces échanges et qu'une complicité s'est développée entre ces trois personnages que j'ai beaucoup appréciés.

Mais Paul n'était pas seulement une référence. Il a été l'opérateur de notre stratégie judiciaire, en particulier lorsqu'il s'agissait de plaider la réintégration des délégués licenciés abusivement. En effet comment conquérir de nouveaux droits si l'existant n'est pas respecté ? Et comment veiller à l'application des droits ou des accords conventionnels si l'exercice du droit syndical est entravé ou bafoué ? La tolérance du patronat à l'égard des patrons délinquants n'est pas rationnelle d'ailleurs, car la non-application des lois sociales crée une distorsion de concurrence.

Dans ce combat judiciaire pour le respect des droits syndicaux, l'affaire « Fleurence » est devenue pour la CFDT et au-delà, un



symbole bien qu'un arrêt hautement symbolique de la cour de cassation n'ait pas apporté la conclusion attendue.

Pierre Fleurence, je le rappelle, était un chef comptable dans une boîte de la métallurgie. Il avait participé au mouvement de 68. Il avait été désigné comme délégué syndical et, à ce titre, il était protégé. La répression s'est abattue sur lui. Le patron l'a placardisé et humilié : Il devait multiplier des nombres pris au hasard par pi ( $\pi = 3,1416$ ). Ce fut une longue bataille sur le plan humain, syndical et judiciaire. Le jugement et la procédure firent fonction d'étude de cas par la suite.

Après 1968, les atteintes au droit syndical se sont multipliées en parallèle au développement de la négociation. Les batailles judiciaires émaillaient alors la vie syndicale. A cette époque, j'étais permanent de l'UD de la Loire et les occasions de rencontrer le cabinet ne manquaient pas. À plusieurs reprises, nous avons travaillé avec Marie Franceschini.

Quelques années plus tard j'ai retrouvé Paul Bouchet dans le TGV : entre Paris et Lyon Part-Dieu, cela nous donnait du temps pour échanger et philosopher, sans toutefois épuiser tous les sujets abordés.

C'était l'époque de l'épisode judiciaire de l'affaire du « petit Gregory ». Il me confiait ses préoccupations et ses doutes, la terrible solitude du juge, la part de la formation technique (en l'occurrence le droit) et celle qui tient à l'expérience, l'expérience qui peut apporter la maturité, la sérénité...

Nous évoquions aussi parfois la dure période de la guerre d'Algérie, le coût politique et humain de sa durée. Les occasions manquées et leurs conséquences pour toutes les parties : les Algériens, les Français, y compris les pieds noirs. Il me parlait aussi des affres de l'avocat lorsqu'il allait plaider auprès du Général de Gaulle, la grâce d'un combattant du FLN condamné à mort.



Nous évoquions aussi bien sûr, les difficultés de la gauche et celles du syndicalisme.

Je l'ai retrouvé à Goutelas à la veille de la présidentielle en 2012. Le débat portait sur le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) et son actualité dans la période.

Bien sûr l'affrontement Sarkozy - Hollande constituait la toile de fond du débat et l'enjeu de l'élection... mais déjà la montée de l'extrême droite et l'abstention éclairaient, si l'on peut oser cet oxymore, la partie sombre du tableau et les besoins de réussir le fameux « amalgame » entre les travailleurs paupérisés et la population des banlieues.

Lors de cette réunion, les aspects programmatiques du CNR étaient soulignés et explicités mais ce sont surtout les conditions d'existence du CNR et de ce programme qui s'imposaient : unir, rassembler, réussir l'alchimie tels étaient les propos de Paul Bouchet tout à fait en phase avec la CFDT, en particulier avec l'apport du groupe Reconstruction dans la CFDT. Ne pas entrer dans le jeu des divisions, tout faire pour rassembler et mobiliser ceux qui souffrent et ceux qui doutent, dans une vision commune du changement : le message de Paul reste plus actuel que jamais !



